



## Demnde de renseignement sur heritage

-----  
Par Julien60000

Bonjour a vous, je voudrais poser une question. Voila je vous raconte un peu l'histoire. Mes grand parent sont decede a un mois d'ecart, mon grand pere n'a ue que ma mere en enfant et ma grand mere avait 6 autre enfants en plus de ma mere. Ma mere et decede il ya longtemp donc moi et mon frere somme les seul heritier du coter de mon grand pere. Mes grand parents avait un compte en commun avec 50 000 euros dessus. Je voudrais savoir si l'ont est obliger d'attendre que tout le monde envoie le papier d'acceptation d'heritage pour que moi et mon frère l'ont puisse toucher la partie de mon grand pere c'est a dire 12500 euros chacun ? Car notre notaire nous dit qu'il faut attendre tout le monde pour debloquer la partie de mon grand pere sachant que les autre ne sont pas concerner par cette partie ? Merci a voud.